



Certificat de Spécialisation Barman

[LIEN FRANCE COMPÉTENCES](https://www.francecompetences.fr)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37379/>

UFA BAUDIMONT - ARRAS

• PUBLIC

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

• PRÉREQUIS

Age minimum 18 ans pour le service de l'alcool et être titulaire d'un CAP CSCHR ou un BP ou bac pro dans le domaine professionnel

Avoir une promesse d'embauche auprès d'une entreprise

Être titulaire d'un diplôme dans la discipline Accessible via VAE <http://www.vae.gouv.fr>

• MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sur entretien et dossier. Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge ou signature du contrat d'alternance.

Début de la formation septembre

Délais : article L.6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »

• OBJECTIFS PROFESSIONNELS

A l'issue, le la jeune sera capable de :

Gérer un bar et accueillir la clientèle

Gérer les approvisionnements, les stocks et les relations avec les fournisseurs.

Entretien et nettoyer le bar, faire la plonge, mettre en service les machines réfrigérantes ainsi que les machines à café

Préparer et servir les boissons et les cocktails classique et de sa création

Gérer les ventes

Conseiller les clients.es

• PERSPECTIVES POST-FORMATION

Le titulaire de la MC Barman pourra effectuer le métier de Barman – Commercial dans la vente de spiritueux

Poursuite de parcours possibles :

Baccalauréat professionnel commercialisation et services en restauration

Brevet professionnel Restaurant

CODE RNCP

37379

CERTIFICATEUR

MINISTRE DE
L'EDUCATION
NATIONALE ET DE LA
JEUNESSE

DATE DE
PUBLICATION DE LA
FICHE

27/02/2023

DATE D'ÉCHÉANCE
DE
L'ENREGISTREMENT

31/08/2026



ORGANISATION DE LA FORMATION

• MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports Théoriques et pratiques – Enseignement général et Professionnel –
Mise en situation professionnelle – 2 jours par semaine en centre, le reste du temps en entreprise

• MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuves d'examen ponctuelles. Epreuves orales, écrites et de mise en situation professionnelle.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

Validation totale ou partielle des blocs de compétences

• NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum 8 – maximum 16

• DURÉE DE LA FORMATION

465 heures en centre échelonnées sur 12 mois

• PROGRAMME

CONCEVOIR ET REALISER DES PRODUCTIONS

Identifier les différentes boissons, softs et spiritueux

Organiser au comptoir son poste de travail

Réaliser des cocktails classiques et créatifs

Argumenter les boissons en français et en anglais

CONNAITRE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Appliquer la législation en vigueur

Respecter les normes d'hygiène, santé et sécurité

Connaître les techniques professionnelles

Réaliser des fiches techniques pour maîtriser les coûts de gestion

• TARIFS DE LA FORMATION

Conditions tarifaires sur demande

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Tarif de la formation : coût parcours OPCO par année de formation : 7075 € 00 . Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

• ENTREPRISES

Bars

Hôtels

Restaurants

Boîte de nuit

• ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Accueil et l'accès des publics en situation de handicap.

Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique de la prestation possible en fonction de la situation

Service handicap du CFA Jean Bosco :

handicap@cfajeambosco.fr

Service mobilité du CFA Jean Bosco :

mobilité@cfajeambosco.fr

• TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION

Nouvelle session 2025

Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels	Taux d'interruption en cours de formation	Taux de poursuite d'études
NC	NC	NC
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois	Taux d'insertion professionnelle en lien	
NC	NC	

* NC Non Concerné

* Source = issue de la consolidation des enquêtes réalisées sur l'action

• VALEUR AJOUTÉE:

Accompagnement , sécurisation des parcours, passerelle formation initiale et apprentissage

Soirées à thème

Expérience dan la filière Hôtellerie Restauration Tourisme

Projets pédagogiques

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur cette demande

COORDONNÉES UFA BAUDIMONT 17 rue Saint Maurice – CS 40573 62008 ARRAS Cedex 03 21 16 18 00	
<u>EXPERT MISE EN RELATION</u> <u>SERVICE DÉVELOPPEMENTE</u> DU CFA : Katia SAUS	<u>SERVICE DÉVELOPPEMENT</u> <u>UFA BAUDIMONT</u> Julie LECLERCQ Quentin LEGROS